

# Les Armoiries Luxembourgeoises

Nous reproduisons ci-après ce qu'Emile Gevaert, dans son ouvrage «Héraldique des Provinces belges» (2<sup>me</sup> édition, Bruxelles 1921, Vromant & C<sup>ie</sup>), a écrit au sujet de nos armoiries. Cet ouvrage, illustré par F. Fidèle-G., dont la première édition a paru vers l'armistice, est empreint d'un vibrant patriotisme, ce qui n'est guère étonnant si l'on considère que le livre a été écrit pendant la longue occupation allemande de la Belgique. Mais si l'auteur dit dans l'«Introduction»: «Pour ce travail, nous nous sommes prescrit l'objectivité la plus complète», nous voulons bien ne pas douter de sa bonne foi. Mais son exaltation patriotique allait un peu trop loin, comme nous le prouve la fameuse phrase que nous reproduisons en caractères gras. (Voyez deuxième colonne vers la fin.)

«Luxembourg. — Burelé d'argent et d'azur de dix pièces au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or, à la queue fourchue et passée en sautoir.

«Par le mariage de Waleran III, duc de Limbourg, avec Ermesinde, fille d'Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, ce dernier comté rentra en possession de la maison d'Ardenne, d'où il était sorti depuis moins d'un demi-siècle. Un fils puîné de ce mariage, Henri le Blond, succédant, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, à sa mère dans le comté de Luxembourg et à son père dans le marquisat d'Arlon, créa les armes actuelles du Luxembourg. On y reconnaît à la fois une brisure des armes paternelles, par la rupture du champ d'argent au moyen de burelles d'azur, et une association des armes des ascendants de père et de mère, par la superposition du lion de Limbourg sur le burelé d'argent et d'azur attribué à l'ancienne maison de Namur-Luxembourg.

«On sait que le comte Henri III, fils d'Henri le Blond, prétendit à la succession de Limbourg, mais qu'il perdit sa cause avec la vie à la bataille de Wörringen. Quoique son fils, Henri IV, se fût désisté des prétentions paternelles, en épousant la fille du vainqueur, les deux dynasties ne se réconcilièrent pas; les Luxembourg prirent constamment position contre les ducs de Brabant, et après l'extinction de la branche aînée des princes limbourgeois, ils relevèrent les

«armes pleines de leur maison. Cette famille eut d'ailleurs de brillantes destinées. Pendant un siècle (1308-1411), ses membres revêtirent la dignité impériale. Ils montèrent sur le trône de Bohême et c'est ainsi que le lion prit la place de l'aigle dans les armes de ce royaume: «de gueules au lion d'argent à la queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or». Tant de fortune, pourtant, eut un rapide déclin. Erigé, en 1354, au rang de duché, par l'un de ces empereurs, le Luxembourg fut vendu, moins d'un siècle plus tard, au duc de Bourgogne. — Supprimées, comme tous les symboles héraldiques, par la Révolution française, ses armes d'état furent reprises par le Grand-Duché de Luxembourg, créé en 1815. Plus tard, le Traité des XXIV articles détacha, pour l'annexer à la Belgique, une partie du Grand-Duché, laquelle, agrandie d'une portion de la province de Namur, forma la province de Luxembourg et garda les armes traditionnelles, c'est-à-dire les mêmes que celles de l'Etat voisin: **Protestation explicite contre la division d'un territoire qui, depuis les origines, n'avait cessé de faire partie intégrante de la Belgique.** N'eût été cela, on eût pu logiquement associer ici, aux armes de Luxembourg, et comme signe distinctif, celles de l'ancien duché de Bouillon, renfermé dans le territoire de cette province et revendiqué, en 1830 encore, par le gouvernement français.»

Nous ne pouvons laisser passer sans protester l'étrange phrase qu'on vient de lire: «Protestation explicite contre la division d'un territoire qui depuis les origines, n'avait cessé de faire partie intégrante de la Belgique.» (!?)

Comment aurions nous pu «depuis les origines» faire partie intégrante de la Belgique qui n'existe que depuis 1830?

Le Luxembourg, comté d'abord, duché ensuite, existait déjà comme pays indépendant de 963-1443, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Luxembourg par Philippe le Bon de Bourgogne. De 1443 jusqu'à 1795, où nous sommes devenus le Département des Forêts, nous avons subi plus ou moins les mêmes dominations étrangères que les provinces qui forment depuis 1830 resp. 1839 la Belgique.

Nous étions successivement sous la domination bourguignonne (1443-1506), domination espagnole (1506-1714), domination autrichienne (1715-1795) et domination française (1795-1814).

Mais jamais nous n'étions belges, déjà pour la bonne et simple raison que la Belgique n'existe que depuis 1830, et si nous avons dû subir pendant 3½ siècles les mêmes dominations étrangères, nous étions aussi peu belges que les Belges n'étaient luxembourgeois pendant la même époque.

En 1839, la Belgique nous a pris 4491 kilomètres carrés (la Province de Luxembourg) et comme l'appétit vient en mangeant, de nombreux Belges convoitaient les 2586 kilomètres carrés qui nous restent encore et qui constituent le Grand-Duché actuel.

Vers 1918, des exaltés belges ont parlé d'une «Irredenta» et voyaient dans le Grand-Duché de Luxembourg «leur Alsace-Lorraine». (!)

Non seulement nous n'étions jamais Belges, mais nous étions un pays indépendant presque 9 siècles avant la Belgique et cela sans interruption pendant près de 5 siècles (963-1443) et de nouveau, après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, nous redevenions un pays indépendant sous le nom de Grand-Duché de Luxembourg déjà en 1815, alors que l'érection du Royaume de Belgique ne date que de la Révolution Belge de 1830.

En 1815, la Prusse nous avait spolié de 2280 kilomètres carrés situés de l'autre côté de la Moselle: Kanzen, Wiltingen, Igel, etc.; de l'autre côté de la Sûre et de l'Our: Bitbourg, Dudeldorf, Kylbourg, Neuerbourg, etc., et au Nord du pays: Burg-Reuland, Saint-Vith, Amel, Schleidén, etc. Déjà en 1659 (traité des Pyrénées), la France avait donné le mauvais exemple en nous enlevant 1061 kilomètres carrés avec Roussy, Thionville, Marville, Damvillers, Montmédy, Yvoix, Carignan, etc. Des 10.418 kilomètres carrés que nous possédions avant 1659, il nous reste depuis 1839 plus que 2586 kilomètres carrés, donc pas même le quart.

Comme nous n'avons nullement la folie des grandeurs, nous nous contentons de notre étendue actuelle. Et si on fait abstraction d'une partie de ce que la France nous a pris en 1659, tout le restant est bien plus pauvre que le Grand-Duché actuel; ces territoires ne seraient donc pour nous qu'une charge, alors à quoi bon de les revendiquer. Du reste, par leur éduca-